

La Fabrique sans doute devra pratiquer la plus stricte économie dans les dépenses et travailler elle-même à l'extinction de la dette. Mais il serait juste, raisonnable et, suivant moi, *nécessaire* que les citoyens prissent les moyens de lui venir en aide en payant un montant d'environ \$50,000.00 dans les dix années qui suivront la date de ce jour.

Ne parlons pas maintenant d'une cotisation ou taxe imposée par acte du parlement sur les propriétés des citoyens appartenant à la paroisse de St. Jean-Baptiste de Québec ; mais essayons une collecte faite à domicile par le curé, par ses vicaires et par des zélateurs et zélatrices, sous la direction du curé.

Il faudrait trouver \$5,000.00 par année pendant 10 ans, soit \$50,000.00.

Il y a 2,000 familles dans la paroisse. En supposant, comme on le dit, que 1,000 familles seraient incapables de donner, ne pourrait-on point trouver une moyenne de \$5.00 par année dans chacune des 1,000 autres familles de la paroisse ?

Je le crois, et la générosité que l'on a toujours montrée dans cette paroisse pour toutes les bonnes œuvres en est une garantie.

C'est là, ce que, avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, je suis décidé à entreprendre.

A St. Patrice de Québec, à St. Henri des Tanneries et à la Pointe St. Charles, à Montréal, une semblable collecte a été des plus fructueuses. Pourquoi n'aurait-on pas le même succès à St. Jean-Baptiste de Québec ?

Tout argent collecté pour aider à payer la dite dette de l'église sera déposé à la Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec, par le Curé et sous sa signature *en tant que Curé* de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Québec, et cet argent formera un fonds spécial qui sera remis à la Fabrique de la dite paroisse, quand cette Fabrique sera en position de payer des acomptes sur la dette de l'église.